



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2025

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14 Conseillers présents 13 Quorum 8	L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Affiché le : 22/09/2025	

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON, Loïc JORRE et Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Daniel GÉRAULT donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Ajout d'un sujet à l'ordre du jour
2. Finition sol salle polyvalente
3. Demande de subvention 2025 par l'association Etoile Bleue section tennis de table
4. Budget commune : admission en non-valeur
5. Charte d'accueil d'enfants et des jeunes en situation de handicap
6. Questions diverses

1. Ajout sujet à l'ordre du jour

Mickaël DELAHAYE, Maire, demande au conseil municipal s'il est favorable à l'ajout du sujet suivant à l'ordre du jour : Finition sol salle polyvalente

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'ajout du sujet à l'ordre du jour.

2. Finition sol salle polyvalente

Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, informe le conseil municipal que l'entreprise qui a réalisé le sol n'a pas finalisé sa prestation (entreprise en liquidation). Il est nécessaire d'appliquer une finition sur le sol (hors parquet) pour qu'il soit protégé et qu'il ne tâche pas dès qu'un liquide sera renversé dessus.

Benjamin JENNESSON présente deux devis de la société Frétigné :

- Le premier prévoit « Ponçage, aspiration, serpillage et application d'une huile cire de chez Blanchon. : 5 804,64€ HT
- Le second prévoit « Ponçage, aspiration, serpillage, application d'une couche diluée de Verbloc bi-composant et application d'une couche pure de Verbloc bi-composant. : 6 586,48€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Frétigné d'un montant de 6 586,48€ HT.

3. Demande de subvention 2025 par l'association Etoile Bleue section tennis de table

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 434€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la subvention d'un montant de 434€ au profit de l'association Etoile Bleue de Commer section tennis de table.

4. Budget commune : admission en non-valeur

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal les admissions en non-valeur transmis par le comptable du Trésor public, d'un montant de 5 001,24€ sur le budget de la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré à main levée, à la majorité avec une abstention, valide l'admission en non-valeur transmis par le comptable du Trésor public d'un montant de 5 001,24€ sur le budget de la commune.

5. Charte d'accueil d'enfants et des jeunes en situation de handicap

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal la charte d'accueil des enfants et des jeunes 0 à 21 ans en situation de handicap sur Mayenne communauté en lien avec le projet Sport Handicap porté par la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la charte d'accueil des enfants et des jeunes 0 à 21 ans en situation de handicap sur Mayenne communauté

6. Questions diverses

❖ *Demande de ré-enrichissement de terrain rue de la gare et route de Mayenne appartenant à la commune*

La commune dispose de quelques terrains qui seront utilisés à l'avenir par la collectivité et qui nécessitent un fauchage d'herbe. Depuis plusieurs années, il a été proposé aux agriculteurs intéressés via Panneau Pocket et le site de la commune de faire une offre de prix contre récolte de l'herbe sur ces sites.

Lors de la dernière opération une seule offre a été faite à la collectivité par un agriculteur.

Vu le peu de production du fait notamment de manque d'enrichissement du sol, celui-ci propose de réaliser cela à ses frais pour bonifier la prochaine récolte d'herbe si celle-ci lui était confiée.

Le conseil municipal n'ayant pas eu d'autres offres précédemment, il est suggéré d'accepter cette proposition mais précise ses contraintes du fait que les terrains devront être disponibles et fauchés pour toutes manifestations communales comme « Commer en fêtes » par exemple.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, accepte la proposition d'enrichissement des sols des terrains rue de la gare et route de Mayenne voués à faire de la récolte d'herbe à ce jour, mais avec une contrainte de fauche avant les manifestations annuelles communales comme « Commer en fête » et toutes autres manifestations portées par les associations ou la municipalité

❖ *Incivilités, dégradations, nuisances et dépôts sauvages*

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que plusieurs incivilités ont été constatées sur la commune durant l'été dont des dégradations de biens publics (panneaux et autres équipements au plan d'eau), des nuisances aux habitants (des coups de pied dans les portes de certains administrés pendant la nuit ou tirages de sonnettes) ou encore intrusion dans un bâtiment communal. Plusieurs habitants sont venus se plaindre en mairie à cet effet.

Aussi, de trop nombreux dépôts sauvages de déchets sont encore constatés.

En conséquence, le conseil municipal décide d'étudier la possibilité d'installer de la vidéosurveillance à quelques endroits stratégiques de la commune.

❖ *Prix de terrain en zone « Eco »*

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal qu'un professionnel souhaiterait connaître le tarif du m² des terrains municipaux classés en zone économique route de Mayenne afin d'étudier un projet.

Selon la surface demandée, le découpage et l'orientation nécessaire du projet, le conseil s'est accordé sur un tarif de 10€ à 12€/m². Ce prix n'est actuellement qu'une valeur indicative permettant au porteur de projet d'étudier l'impact du financement nécessaire.

❖ **Recensement de la population**

Le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Monsieur Jean Louis GIFFARD a proposé sa candidature comme agent recenseur.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la candidature Mr Giffard Jean-Louis.

❖ **Salle polyvalente : table à langer et inauguration**

Suite à la visite du monde associatif et des agents de la nouvelle salle polyvalente, un administré a soumis l'idée d'installer une table à langer. Sachant aussi que cette salle pourra accueillir les activités proposées par le relais d'assistante maternelle, l'idée a été transmise au conseil municipal pour avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la mise en place d'une table à langer dans les toilettes pour les personnes à mobilité réduite.

❖ **Demandes du club foot**

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal de plusieurs demandes de la part du club foot. Après échanges avec le club, plusieurs points pourront être réétudier avec le club selon les retours que ceux-ci auront de leur côté.

❖ **Salle polyvalente (location nouvel an)**

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le fait que la salle polyvalente ne sera pas louée le weekend du nouvel an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

